



PHOTO RECENTE

(OBLIGATOIRE)

## Commune de **MEROUX-MOVAL**ACCUEIL DE LOISIRS 2021-2022 – 3/10ans

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE A DEPOSER IMPERATIVEMENT AU CENTRE DE LOISIRS OU EN MAIRIE

REFERENCE DE L'ENFANT	
Nom et prénom de l'enfant :	
Date de naissance : Sexe	: Garçon  Fille
Age révolu :	
<u>Documents à joindre au dossier</u> : NE PAS AGRAFER LES DOCUMENT	'S – MERCI
Fiche de renseignements dûment complétée	
Fiche d'inscription	
Photo d'identité (1 exemplaire, ne pas agrafer)	
Photocopie du carnet de vaccination	
☐ Fiche sanitaire	
Attestation d'assurance extrascolaire	
RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT	
Nom et Prénom du <b>Père</b> ou tuteur légal :	
Adresse :	
<b>** **</b>	adresse @ :
rofessionnel	
Nom et Prénom de la Mère ou tuteur légal :Adresse :	
₩	
rofessionnel	
Garde de l'enfant : Conjointe □ Père □ Mère □ Par A	Alternance 🗆
J'autorise le secrétariat à consulter le site de la CAF pour me faire profiter d'un tarif en fonction du quotient familial OUI □ NON □ Si OUI Numéro allocataire CAF (obligatoire) :	

En cas de problème, si les parents sont injoignables, personnes à prévenir en cas d'urgence		
M ou Mme : Lien de parenté :		
M ou Mme : Lien de parenté :		
M ou Mme : Lien de parenté :		
ASSURANCE EXTRASCOLAIRE DE L'ENFANT		
Nom de l'organisme		
DECHARGE DE RESPONSABILITE :		
J'autorise mon enfant à quitter le lieu d'accueil ALSH avec :		
M ou Mme :Lien de parenté :		
M ou Mme :Lien de parenté :		
Mon enfant peut quitter le lieu d'accueil ALSH seul : OUI NON		
DROIT DES LIBERTES		
J'autorise la prise de photos ou vidéos : OUI NON		
J'autorise la diffusion de photos ou vidéos : OUI NON		
Ces restrictions ne pourront pas s'appliquer aux photos ou vidéos collectives. Les diffusions ne seront aucunement réalisées à des fins commerciales.		
MODALITES DE PAIEMENT		
Le décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 porte le seuil d'établissement des factures mensuelles pour un minimum de 15 € de prestation. Si ce seuil minimum n'est pas atteint sur le mois M, alors la somme due sera reportée et cumulée sur le mois M+1. Au terme de l'année scolaire, pour les prestations n'atteignant pas 15 € un paiement en mairie sera nécessaire.		
Les factures mensuelles sont à envoyer à :		
M ou Mme		
Adresse :		
Je m'engage à régler les sommes dues à la réception des factures Signature :		
Je soussigné (e), responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements		
portés sur cette fiche.  Fait à :  Signature :		